Image not found or type unknown

Héritage, dans ma situation, que vais je hériter?

Par **Avenir05**, le **03/06/2024** à **17:08**

Bonjour,

mon oncle est décédé. ses parents de même et il n'a pas d'enfants, sa femme en a eu 2 de son coté. Il a une soeur et 2 frères décédés (dont l'un est mon père) je suis donc sa nièce. Je ne connais pas comment il était marié, sous contrat ou autre mais apparemment il a fait le necessaire (je ne sais pas encore quoi) pour que sa soeur et moi même soyont héritières. Il ne voulait pas que la maison et les terres familiales sortent de notre famille et que ce soit sa femme ou ses enfants a elle héritent. En cas de testament en ma faveur e celle de sa soeur, comment ca se passe, de qoui allons nous hériter et au cas ou il ny ai pas de testament chez le notaire comment cela se passe également? Comment savoir s'il y a eu un contrat assurance vie par exemple car nous sommes en froid avec sa femme et ses enfants a elle.
Par avance merci pour vos éclaicissments

Par **Marck.ESP**, le **03/06/2024** à **17:51**

Bienvenue sur LegaVox

Vous hériterez de ce que le testament précise et que nous ignorons.

Sinon, vous hésitez par représentation à la place de votre père. Il est recommandé de consulter un notaire pour obtenir des conseils personnalisés sur la succession de votre oncle.

Pour l'assurance vie, l'adresse de l'AGIRA est la suivante :
Association pour la Gestion du Risque en Assurance (AGIRA) 1 rue Jules Lefebvre, 75431 PARIS CEDEX 09.

Mais le notaire va certainement de son côté, consulter le fichier national des contrats d’assurance-vie (Ficovie). Ce fichier recense les contrats d’assurance-vie souscrits par les résidents français.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés